



## Demande de conseil sur le ravalement

Par **nanali1**, le **04/12/2008** à **00:03**

Je souhaiterais votre avis sur un souci que j'ai avec mon syndic.

J'ai fait l'acquisition le 18 janvier 2008 d'emplacements de parking dans une résidence privée dans laquelle mon conjoint ( PACS ) est copropriétaire d'un appartement.

Cette résidence fait l'objet d'un PLAN DE SAUVEGARDE pour un RAVALEMENT dont les travaux de ravalement vôtés en Assemblée générale en 2005 doivent se réaliser en 2009 !

Il a été demandé à l'époque par le PACTARIM aux copropriétaires leurs feuilles d'imposition de 2005. Ensuite en 2008, le SYNDIC a demandé à 27 (dont je fais partie) sur 79 de ces copropriétaires une participation financière.

Je ne comprends pas , sur quoi se basent le syndic pour me réclamer cette somme ? Qu'en pensez vous ?

On me demande à moi, qui suis en congé parental sans revenus et non imposable, de payer des sommes (presque 800€) calculés sur la feuille d'imposition de 2005 de l'ancien copropriétaire !! C'est n'importe quoi !!!

Comment peut on demander cet argent à une personne qui n'a aucun lien avec la personne d'origine ? Personne m'a demandé ma feuille d'imposition de 2005 !! De plus, j'étais NON IMPOSABLE !

A aucun moment le syndic n'a prévenu les copropriétaires sur les sommes qu'ils auraient à payer et sur la répartition de ces sommes ! Ils ont attendus un tableau envoyé par le PACTARIM pour nous envoyer un premier appel (dont on ne connaît pas la méthode de calcul) fin novembre et le deuxième appel aujourd'hui en nous demandant de payer avant le 16 décembre !

Que pensez vous de cette affaire ? Que dois-je faire ?

Cordialement,

Mme Lirot Nathalie

Info : La collectivité prend en charge 654 256,03€. La part restante à payer par les copropriétaires est de 90763,97€. Cette somme n'est pas répartie au tantièmes sauf l'augmentation des devis qui elle est répartie aux tantièmes. Les aides sont attribuées sur la base des impôts payés en 2005.